

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSIAME

Du Mardi 4 Décembre 2007

Monsieur NICOLAS, Vice-Président du Conseil d'Administration, accueille les membres du Conseil, excuse l'absence du Président retenu au CESR et ouvre la séance.

Monsieur DELEBARRE accueille et énonce la liste des personnalités excusées et ayant donné un pouvoir.

Monsieur NICOLAS propose ensuite d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2007

Madame HEUGUES souhaite que sa remarque concernant la diffusion du compte-rendu du Conseil soit ajoutée. A savoir, est-il possible de diffuser le compte-rendu sous format informatique ainsi que les documents présentés aux conseillers ?

Monsieur DELEBARRE répond que la diffusion du compte-rendu est à la charge de chaque conseiller. Les documents étudiés en séance pourront être transmis par voie électronique en plus de l'envoi classique.

► *Le compte-rendu modifié est voté à l'unanimité.*

2 - PROPOSITION D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE

A titre informatif, Monsieur DELEBARRE fait part aux conseillers de la nomination de Monsieur JESSUS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) et Maire de Trith-Saint-Léger.

3 - PROCEDURE DE RECRUTEMENT 2008

Suite au Conseil Pédagogique et d'Orientation (CPO) du 19 Novembre 2007, plusieurs actions ont été décidées afin de renforcer l'attractivité du Concours Commun Polytechnique :

- journée d'information à l'attention des professeurs de CPGE,
- communication au niveau des admissibles aux oraux du concours CCP,
- mise en place d'un groupe de travail sur les limites de l'accroissement du nombre de places,
- travail sur une passerelle LMD du DUT au cycle ingénieur ENSIAME.

Le CPO a décidé de maintenir le recrutement sur 3 filières (Mécanique Energétique, Mécatronique, Informatique et Management des Systèmes) avec modification des places ouvertes (5 votes pour et 2 abstentions).

P. LOSLEVER a travaillé sur l'argumentaire de la filière IMS avant envoi au directeur du CCP.

La décision du recrutement unique à 3 ans n'est pas remise en cause.

► *Vote à l'unanimité moins une abstention*

4 - BUDGET 2008

Monsieur DELEBARRE présente le budget initial 2008.

Dans un premier temps, il présente la répartition des recettes d'un montant prévu de 1 977 611 €.

Les dépenses d'un montant de 1 977 611 € sont présentées par grande masse.

Des tableaux synthétiques de l'évolution des recettes et des dépenses sont également présentés.

La DGF repart de manière positive (elle est calculée sur le nombre d'étudiants de l'année précédente).

► *Vote à l'unanimité*

5 – ARBORESCENCE NABUCO ET DESTINATIONS

Monsieur DELEBARRE présente la nouvelle arborescence : disparition du CR IMECA et ajout de 3 CR feuille (FAGE, FAMA et FCGE)

► *Vote à l'unanimité*

6 – DBM

Deux DBM sont présentées :

- une DBM de rattachement d'un montant de 3 200 €
- une DBM de transfert d'un montant de 75 300 € (paiement des cours complémentaires)

Madame HEUGUES demande à quoi correspondent les « participations diverses entre UB ».

Monsieur DELEBARRE répond qu'il s'agit :

- de la facturation des salles de TP,
- des heures complémentaires des enseignants effectuées dans d'autres composantes.

Une DBM de rattachement (régularisation) d'un montant de 15 300 € est également présentée, elle correspond à des charges de sécurité sociale.

► *Ces 3 DBM sont votées à l'unanimité*

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Association des élèves-ingénieurs de l'ISIV (AEISIV) : demande de 9 000 € dont 1 000 € attribués pour les remboursements des frais des élèves participant aux différents forums.
- Association des ingénieurs de l'ISIV (AIISIV) : demande d'une subvention de 3 000 €.

► *Ces 2 subventions sont votées à l'unanimité*

8 – PASSERELLE DU DUT AU DIPLOME D'INGENIEUR ENSIAME

Sous l'impulsion de Pierre Loslever, une passerelle entre le DUT et le cycle ingénieur est en cours d'élaboration avec l'IUT de Valenciennes.

Celle-ci aidera l'IUT à adapter ses programmes pour la poursuite d'études longues, elle permettra d'admettre davantage de candidats dans cette filière. Elle permettra à l'ENSIAME d'améliorer son recrutement sur titre.

Déroulement :

- En première année de DUT : des actions de sensibilisation des enseignements dispensés à l'ENSIAME. (environ 50h)
- En deuxième année (S3 et S4) : formations à l'IUT mais définies avec l'ENSIAME

Dès leur arrivée à l'ENSIAME :

S5 et S6 : dispositif spécifique de formation (moins de TP, plus de théorie)

Ce dispositif concerne les deux départements avec un démarrage en 2008 au niveau IUT et en 2009 pour le parcours adapté en L3.

Cette passerelle rentre dans le cadre du projet de l'UVHC avec passage au CA de l'ENSIAME puis CA de l'IUT puis au CEVU de l'UVHC.

► *Vote à l'unanimité*

9 – CONVENTION ITII- NORD PAS DE CALAIS/ENSIAME

Lors de sa visite, la CTI a recommandé la signature d'une convention de partenariat pédagogique entre l'ITII Nord-Pas de Calais et l'ENSIAME.

Cette convention sera soumise au service juridique de l'UVHC et représentée au Conseil d'Administration de l'ENSIAME ultérieurement.

Questions diverses

Suite au vote de deux subventions pour le département ISIV de l'ENSIAME, Madame HEUGUES demande ce qu'il en est pour les subventions des associations du département ENSI. Monsieur DELEBARRE répond que concernant le BDE ENSIAME, la subvention est versée en deux temps : une partie en juin et la deuxième après le changement de bureau en février.

Monsieur MENET remarque qu'il serait intéressant que la semaine de voyage au ski soit une activité commune des deux départements.

Il est également très favorable à la mise en place de la passerelle IUT-ENSIAME, mais reste très prudent par rapport à l'année transitoire (attention à trop de théorie).

Monsieur DELEBARRE répond que les cours seront adaptés avec des partiels spécifiques pour les étudiants de l'IUT.

Madame HOUSSIER s'interroge sur ce qui est fait à l'ENSIAME sur la thématique du développement durable.

Monsieur DELEBARRE précise que le sujet est développé dans le cycle de conférences annuel et Monsieur MENET ajoute que la thématique fera l'objet d'un cours dans la nouvelle maquette pédagogique.

Madame HEUGUES demande si de prochaines élections auront lieu concernant les représentants étudiants au Conseil d'Administration de l'ENSIAME. Monsieur DELEBARRE répond que seul un siège est à pourvoir. En effet, deux étudiants ont perdu leur qualité d'élu, un a été remplacé par le suivant sur la liste et des élections sont à prévoir afin de remplacer le second. Celles-ci seront prochainement organisées. (attente du nouveau décret électoral suite à la LRU)

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur NICOLAS lève la séance et remercie les membres du conseil de leur participation.

Etaients présents :

Collège A : Messieurs COUTELLIER, LAURO, POPIEUL

Collège B : Messieurs CAUFFRIEZ, DEQUIDT, MENET

Collège des personnalités extérieures :

Madame HOUSSIER

Monsieur IOOS

Monsieur DAVID

Messieurs CAUSSE, NICOLAS

Collège des IATOSS :

Mesdames CLEMENT, DIVERCHY, HEUGUES

Invités au Conseil :

Mademoiselle SADAUNE

Messieurs DE CHÂTEAU-THIERRY, DELEBARRE, SENEZ, VERHEYDE

Ont donné pouvoir :

M. VAN CEULEBROECK à M. IOOS

M. GROS à M. NICOLAS
M. MERLIER à M. NICOLAS

M. CAUCHAIN à M. CAUSSE
M. SALAMON à M. CAUSSE

M. DENEUX à M. POPIEUL
M. DESMET à M. LAURO

M. GALLO à M. DEQUIDT
M. SALLEZ à M. DEQUIDT

Etaient excusés :

Madame BOURABAA

Messieurs CAUCHAIN, DELACOURT, DENEUX, DESMET, DULION, GALLO, GROS, LEVOY, MERLIER,
POTOCZNY, SALAMON, SALLEZ, TELLE, VAN CEULEBROECK